



Objectifs

- Mettre en place la méthodologie adaptée pour demander l'agrément OEA.
- Identifier les éventuels changements d'organisation à mettre en place au sein de l'entreprise.
- Identifier les coûts liés à la mise en place de l'agrément.



Personnes concernées

- Responsables de sites et collaborateurs des services logistique, administration des ventes, export, achats.



Méthodes pédagogiques

- Alternance entre apports théoriques et applications pratiques.



Contenu

- Contexte mondial.
- L'intérêt du statut d'OEA pour les Etats et pour les entreprises.
- Les 3 statuts possibles : bénéfiques et contraintes respectifs.
- Conditions à respecter pour solliciter l'agrément.
- Coûts liés à la mise en place de l'agrément et délais à prendre en compte.
- La mise en place du projet OEA dans l'entreprise :
 - les différentes étapes à prévoir jusqu'à l'obtention de l'agrément,
 - les points clés à gérer ; les pièges et risques à éviter.
- Les synergies à activer entre les différents services dans l'entreprise.
- L'établissement de la demande.
- La gestion du ou des audits avec la douane.
- Engagements de l'entreprise lors de l'obtention de l'agrément.

Durée **Prix** net de taxes

• 2 jours

• 1 200 € par personne.

Dates

- Session 1 : 18 et 19 mars 2010.
- Session 2 : 18 et 19 novembre 2010.

*Les entreprises adhérentes à Grex bénéficient d'une remise de 10 %.